

Crédits supplémentaires pour 2003
(2^{ème} série)

Préavis N° 2003/58

Lausanne, le 6 novembre 2003

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2003 sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	<i>fr.</i>	<i>fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>1'701'700.-</u>	<u>201'900.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 23 du préavis)</i>	<u>489'000.-</u>	<u>.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	<u>.-</u>	<u>.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sport, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements	14'100		90'300				104'400
	303	Cotisations aux assurances sociales	900		1'600				2'500
	304	Cotisations à la caisses de pensions			1'800				1'800
	309	Autres charges de personnel	6'000						6'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau	100'000	7'000	15'000		13'000		135'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	65'300	9'600	29'000		27'200	40'800	171'900
	313	Marchandises		10'000					10'000
	314	Entretien des biens immobiliers		160'000	70'000		70'400		300'400
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	86'700	15'000		120'000			221'700
	318	Autres prestations de tiers		170'000	15'000		300'000		485'000
	319	Impôts, taxes et frais divers	37'000	20'000	71'000			127'000	255'000
	365	Subventions à des institutions	8'000						8'000
TOTAL PAR DIRECTION		318'000	391'600	293'700	120'000	397'600	53'800	127'000	1'701'700
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>140'000</i>		<i>8'100</i>	<i>53'800</i>		<i>201'900</i>
Page du préavis		page 3	page 7	page 11	page 15	page 17	page 20	page 22	

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					
		1100	1102	1200	1300	1601	
		Secrétariat communal	Greffe municipal	Service du personnel et des assurances	Service des études générales et des relations extérieures	Commission de police	
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements				14'100	14'100
	303	Cotisations aux assurances sociales				900	900
	309	Autres charges de personnel			6'000		6'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau	100'000				100'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		65'300			65'300
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		86'700			86'700
	319	Impôts, taxes et frais divers	17'000			20'000	37'000
	365	Subventions à des institutions	8'000				8'000
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		125'000	152'000	6'000	20'000	15'000	318'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							
Page du préavis		page 3	page 4	page 5	page 5	page 6	

110 Secrétariat municipal*1100 Secrétariat communal*

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1100.310 Imprimés et fournitures de bureau	fr. 1'025'000.-	fr. 25'000.-	fr. 100'000.-

Le nombre des imprimantes couleur au sein de l'administration communale (qui a passé de 118 unités au 31 décembre 2001 à 259 à ce jour), n'était pas prévisible à l'époque où le budget a été établi. Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2003, les dépenses relatives à l'achat des consommables (encres et "toners" pour imprimantes couleur et noir/blanc) se sont élevées à fr. 181'000.-, alors que l'estimation initiale des besoins en la matière est fondée sur un montant de fr. 200'000.- pour toute l'année.

Un crédit supplémentaire de fr. 100'000.- est dès lors nécessaire pour assurer le fonctionnement des imprimantes jusqu'au 31 décembre prochain.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1100.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 800'000.-	fr. --	fr. 17'000.-

L'Union des communes vaudoises (UCV), confrontée à des difficultés de trésorerie découlant de l'élargissement constant des prestations qu'elle offre à ses membres, a décidé, lors d'une assemblée générale extraordinaire, d'adapter le barème de ses cotisations, cela avec effet au 1er janvier 2003. Pour notre commune, cette cotisation - calculée précédemment à raison de fr. 0.45 par habitant - s'établit désormais à fr. 0.60 par habitant, en plus d'un montant de base fixe de fr. 350.-.

Le montant dû pour l'année en cours augmente ainsi de fr. 17'611.10, de fr. 51'783.30 à fr. 69'394.40. Le principe même d'une augmentation de cette cotisation n'était pas prévisible au moment de l'élaboration du budget pour 2003.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1100.365	Subventions à des institutions	fr. 844'300.-	fr. 26'400.-	fr. 8'000.-

Saisie d'une demande en ce sens du groupe "animation" du Collectif anti G8, la Municipalité a décidé d'accorder un soutien financier aux animations de caractère récréatif et culturel prévues à l'occasion des manifestations liées au Sommet d'Evian.

Un montant de fr. 1'000.- sera affecté à l'animation prévue sur la place de la Riponne le 29 mai 2003, et fr. 7'000.- à celles qui auront lieu à Vidy, sur l'esplanade des cantons, les 31 mai et 1er juin.

Issue de discussions menées dans les jours précédant le Sommet d'Evian, la demande en cause n'a évidemment pu être prise en compte lors de l'établissement du budget pour 2003.

1102 Greffé municipal

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 29'000.-	fr. --	fr. 65'300.-
1102.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 20'000.-	fr. --	fr. 86'700.-

Les orages de cet été, et en particulier celui survenu dans la nuit du 25 au 26 juin, ont causé d'importants dommages au central téléphonique du Casino de Montbenon ; les pannes en résultant ont eu pour conséquence une coupure des liaisons téléphoniques pendant plusieurs journées consécutives. Une réparation de fortune a pu être assurée, sans aucune garantie cependant quant à la durée de fonctionnement des liaisons avec les postes téléphoniques liés à l'administration du Casino et à l'exploitation des salles Paderewski et des fêtes. Le central en cause, installé en 1981, est obsolète ; les pièces de rechange nécessaires pour assurer son fonctionnement font aujourd'hui totalement défaut. Son remplacement, planifié à moyen terme, s'avère aujourd'hui indispensable.

La solution d'ores et déjà prévue avant les pannes de cet été consistera à remplacer le central par des téléphones IP (utilisant les protocoles internet) raccordés au réseau RECOLTE et prenant en compte les besoins tant du Casino proprement dit (exploitation des salles Paderewski et des fêtes) que de la Cinémathèque suisse (tout en maintenant une taxation séparée des communications pour les deux institutions) ; le *Grand Café*, en revanche, conservera un raccordement direct au réseau téléphonique public.

La Cinémathèque et le Casino utilisent actuellement quelque 40 raccordements pour la transmission des communications téléphoniques et celle des données informatiques ; l'infrastructure mise en place permettra si nécessaire des extensions ultérieures. Le coût de ces équipements est devisé à fr. 65'300 TTC.

La mise en place desdits équipements impliquera la mise à niveau du câblage du bâtiment. Les réseaux existants, réalisés à différentes périodes au gré de transformations successives, sont tous antérieurs à la mise en service de RECOLTE. Ils ne peuvent être utilisés avec le matériel actuellement sur le marché.

Le réseau équipant les bureaux, caisse, salles et ateliers utilisés par la Ville devra être recâblé ; celui de la Cinémathèque suisse, plus récent, exigera quelques modifications ou extensions. La plus grande partie des tubes et canaux de distribution pourra être réutilisée. Les prises de modèle T+T 83 devront être remplacées et les lacets J51 retirés au profit de conducteurs non blindés conformes aux normes RECOLTE. Le coût des travaux est devisé à fr. 86'700 TTC.

Si le remplacement du central téléphonique était certes programmé, son urgence, suite aux pannes survenues cet été, n'était pas plus prévisible que la précarité des réparations effectuées. L'exploitation normale d'un établissement tel que le Casino postulant l'existence de liaisons téléphoniques, la Municipalité ne peut que solliciter l'octroi d'un crédit supplémentaire.

120 Service du personnel et des assurances

1200 Service du personnel et des assurances

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.309	Autres charges de personnel	fr. 50'000.-	fr. -.-	fr. 6'000.-

Poursuite de la campagne de vaccination hépatite B et tétanos

Entreprise l'an passé, la vaccination concerne quelque 1'100 collaborateurs des 8 services à risques. Le nombre de personnes qui devraient encore être vaccinées en 2003 est évalué à 140, de telle sorte que le montant budgété de fr. 13'600.- ne permettra pas de couvrir les dépenses.

A la requête du médecin-conseil, un crédit supplémentaire de fr. 6'000.- est donc demandé.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 65'000.-	fr. -.-	fr. 20'000.-

Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO) a pour but la construction, la gestion et l'exploitation d'un terminal pour le trafic combiné (rail-route) à Chavornay. Le capital-actions envisagé s'élève à 2,25 – 3 millions de francs.

La société se dote d'une zone d'activités en vue de la conduite d'opérations ferroviaires permettant de transférer de la route au rail des marchandises de provenance ou à destination locales, nationales et internationales. Elle bénéficie de divers soutiens publics (prêt à fonds perdu de la Confédération, crédit LIM, participation de diverses communes à son capital-actions). Le conseil d'administration est présidé par Michel Béguelin, conseiller aux Etats.

La Municipalité souhaite acquérir une participation de fr. 20'000.- (plus frais) dans le capital-actions de TERCO entre autres en guise de soutien au transfert modal rail-route (particulièrement en vue de diminuer le trafic lourd dans les agglomérations), pour contribuer à la revitalisation de la ligne du Simplon, en raison de la localisation judicieuse des installations et de leur contribution au développement économique régional, etc.

Pour des raisons de délais liés aux prises de participation dans les sociétés anonymes, la Municipalité n'a pas pu porter au budget le montant de sa participation et sollicite dès lors un crédit supplémentaire de fr. 20'000.-.

160 Service juridique

1601 Commission de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	fr. 428'300.-	fr. 3'800.-	fr. 14'100.-
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 28'100.-	fr. 300.-	fr. 900.-

Engagement d'une auxiliaire pour pallier l'augmentation imprévue du nombre de dénonciations.

2. SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		2001 Taxis	2201 Inhumations et incinérations	2401 Sécurité publique	2402 Sécurité du trafic et stationnement	2501 Office de la sécurité civile		
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau			7'000			7'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations					9'600	9'600
	313	Marchandises			10'000			10'000
	314	Entretien des biens immobiliers		160'000				160'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations				15'000		15'000
	318	Autres prestations de tiers	170'000					170'000
	319	Impôts, taxes et frais divers	20'000					20'000
TOTAL SECURITE PUBLIQUE		190'000	160'000	17'000	15'000	9'600	391'600	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>								
Page du préavis		page 7	page 8	page 9	page 10	page 10		

200 Service administratif

2001 Taxis

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2001.318 Autres prestations de tiers	fr. -.-	fr. -.-	fr. 170'000.-

Comme indiqué dans la réponse à l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : "Taxis A à Lausanne : un central ou deux centraux ?", la décision municipale du 16 mai 2002 de confier à Intertaxis SA le soin de créer, à ses frais, et d'exploiter ensuite le nouveau central d'appel des taxis de place a fait l'objet de diverses procédures judiciaires, dans le cadre desquelles la Ville a dû mandater, pour défendre sa position, plusieurs avocats de la place, pour un montant d'environ fr. 110'000.-, auquel s'ajoute une somme d'environ fr. 60'000.- pour la conduite de négociations en cours. En effet, selon le règlement intercommunal sur le service des taxis (singulièrement ses articles 69 et 108) le financement du central en cause et la bonne exploitation de celui-ci relèvent de la Ville de Lausanne.

La Conférence des directeurs de police du service intercommunal des taxis (SIT), récemment remplacée par la nouvelle Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, s'est clairement prononcée, lors de sa dernière réunion, pour la constitution d'une société nouvelle

(regroupant les exploitants indépendants et les compagnies de taxis A) gérant un seul et unique central d'appel des taxis de place. Dite conférence a donc opté pour la voie de l'entente, tout en impartissant un délai à l'avocat chargé de la négociation. Depuis lors et pour sa part, le comité de l'association précitée a admis le principe d'une prise en charge partielle, par ladite association et à hauteur d'un montant de fr. 50'000.- à fr. 60'000.- en chiffre rond, des honoraires des mandataires de la Ville, somme qui sera avancée par la Ville.

Quoi qu'il en soit, c'est avant tout pour répondre au vœu du Conseil communal, souhaitant « que la Municipalité propose à Intertaxis SA et à Taxi Services la reprise de pourparlers actifs dans lesquels elle jouera un rôle moteur », que la Municipalité a mandaté un avocat chargé d'examiner, d'entente avec les représentants des parties en présence, les modalités de création d'une société à responsabilité limitée. La Ville doit donc, sous réserve de ce que l'association de communes évoquée ci-dessus pourra décider de prendre en charge, assumer le paiement des frais de procédure et des honoraires des mandataires concernés. Le budget pour l'année en cours ne prévoyant aucun montant à ce sujet (les procédures n'ayant, pour la quasi-totalité, été engagées qu'après l'établissement dudit budget), l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2001.319 Impôts, taxes et frais divers	fr. 132'300.-	fr. -.-	fr. 20'000.-

Dans le cadre des pourparlers relatifs à la création d'une société à responsabilité limitée, chargée de gérer un seul et unique central d'appel des taxis de place, la Municipalité – invitée par le Conseil communal à jouer un rôle moteur dans lesdits pourparlers – a estimé qu'il était nécessaire que la Ville mette à disposition le capital initial de la société en cause.

C'est pourquoi, se fondant sur l'autorisation générale, délivrée à l'Exécutif par le Conseil communal, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, cela à hauteur de fr. 50'000.- au plus, la Municipalité a décidé de mettre à disposition le montant minimal requis par le code des obligations.

Le budget pour l'année en cours ne prévoyant, bien évidemment, pas une telle opération, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 20'000.- s'avère indispensable.

220 Service de la police du commerce

2201 Inhumations et incinérations

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2201.314 Entretien des biens immobiliers	fr. 50'000.-	fr. -.-	fr. 160'000.-

La totalité de l'étanchéité des toitures du centre funéraire de Montoie avait été l'objet de réfections par étapes, de 1982 à 1995, avec la pose d'une matière synthétique de type « Sarnafil ».

Depuis quelques années, une modification de cette étanchéité a été constatée à plusieurs endroits, provoquant un phénomène de retrait et de reptation de l'étanchéité, accompagné d'un durcissement et d'un amincissement du lé. Cette modification entraîne une tension le long des zones de raccord et un décollement des surfaces verticales de collage. Le phénomène n'est pas corrigible et est irréversible.

Une entreprise spécialisée a procédé à des sondages sur l'ensemble des toitures. Il ressort de ces investigations que l'étanchéité d'une partie des toitures doit être réparée rapidement, des infiltrations d'eau ayant déjà été constatées, noyant l'isolation et pénétrant à l'intérieur du bâtiment.

Cette demande est faite sur requête et en accord avec le service d'architecture, dont les spécialistes attestent de l'urgence de ces travaux, au risque, s'ils étaient différés, d'en augmenter sérieusement le coût.

En conclusion, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

240 Corps de police

2401 Sécurité publique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2401.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 7'000.-	fr. -.-	fr. 7'000.-

L'observatoire de la sécurité dispose d'un montant annuel de fr. 100'000.-, figurant sous la rubrique 2401.318 "Autres prestations de tiers" du budget du corps de police, pour mener des études sur la sécurité à Lausanne (rapport-préavis n° 239). Cet argent doit être exclusivement consacré à la rémunération de prestations de tiers, en particulier celles du scientifique associé aux études précitées.

Or, à l'issue de la première année d'existence dudit observatoire, il apparaît que des actions ponctuelles, comme l'édition d'un mémento rappelant aux parents les règles légales auxquelles les enfants sont astreints (heures de rentrée, fréquentation des établissements publics, etc.), entrent parfaitement dans le cadre de la démarche de ce nouvel organisme. Prévu pour être lancé à l'automne 2003, le mémento en cause impliquera des frais d'impression d'environ fr. 7'000.-, qui, en l'absence de crédit budgétaire spécifique, ne peuvent être payés par imputation sur la somme globale dévolue à l'observatoire.

Par conséquent, un crédit supplémentaire de fr. 7'000.-, à inscrire sous la rubrique 2401.310 du budget du corps de police, auquel l'observatoire émerge encore, s'avère indispensable. Toutefois, ce montant sera entièrement compensé par une économie équivalente (fr. 7'000.-), réalisée sur le compte de l'observatoire (2401.318).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2401.313	Marchandises	fr. 600'000.-	fr. -.-	fr. 10'000.-

Le remplacement, en cours d'année, suite à des défauts mécaniques, de deux moteurs de véhicules de la police judiciaire, a engendré des dépenses imprévues pour plus de fr. 10'000.-.

En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant équivalent s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat des pièces et marchandises nécessaires à l'entretien des véhicules de police jusqu'à fin 2003

2402 Sécurité du trafic et stationnement

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2402.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 35'000.-	fr. -.-	fr. 15'000.-

Les nouvelles directives fédérales - en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2002, ce qui implique que leurs incidences n'ont pas pu être prises en compte dans le cadre de l'élaboration du budget pour l'année en cours - exigent l'étalonnage des boucles d'induction pour les nouveaux appareils de surveillance enregistrant à la fois les dépassements de vitesse et le non-respect des feux rouges.

Ces directives impliquant l'étalonnage des boucles d'induction implantées à la route de Berne, à la rue Bellefontaine, à l'avenue de Beaulieu et à la rue de Genève, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 15'000.- s'avère nécessaire pour satisfaire aux exigences fédérales.

250 Service de secours et d'incendie2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2501.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 45'000.-	fr. -.-	fr. 9'600.-

Le déménagement et l'installation de l'office de la sécurité civile au Centre de formation de La Rama ont été l'occasion de revoir l'organisation dudit office. Dans ce cadre, deux postes vacants ont été laissés en attente, le temps de vérifier la nécessité de les repourvoir.

Dès lors que la repourvue se révèle finalement incontournable, dans un délai désormais rapproché, il apparaît nécessaire d'équiper sans plus attendre les deux postes de travail correspondants. Pour ce faire, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable. De fait, compte tenu des incertitudes subsistant à ce sujet au moment de l'élaboration du budget pour l'année en cours, aucun montant n'a été inscrit à cet effet.

Cela étant, les dépenses à consentir pour l'achat de mobilier standard se répartissent comme suit :

2 postes de travail à fr. 3'500.-	fr. 7'000.-
2 dotations en mobilier périphérique à fr. 1'300.-	fr. 2'600.-

3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE	
		3201 Domaines	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3303 Administration de la direction et commission immobilière	3600 Service de la culture		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements			24'300	66'000	90'300
	303	Cotisations aux assurances sociales			1'600		1'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions			1'800		1'800
	310	Imprimés et fournitures de bureau				15'000	15'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	15'000			14'000	29'000
	314	Entretien des biens immobiliers	25'000	45'000			70'000
	318	Autres prestations de tiers				15'000	15'000
	319	Impôts, taxes et frais divers				71'000	71'000
TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		40'000	45'000	27'700	181'000	293'700	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					<i>140'000</i>	<i>140'000</i>	
Page du préavis		page 11	page 12	page 12	page 13		

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3201 Domaines

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.	
3201.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 8'000.-	fr. --	fr. 15'000.-
3201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 210'000.-	fr. 12'500.-	fr. 25'000.-

C'est en août 1987 que l'expérience d'une ferme pédagogique a débuté avec succès sur le domaine du Chalet-de-la-Ville. Cette expérience était le fruit d'une étroite collaboration FoDoVi – Ecoles. Afin d'améliorer les conditions d'accueil des écoliers, un pavillon scolaire a été construit en 1998. Rapidement, l'espace à disposition au 1^{er} étage a servi de dortoir avec les autorisations ad'hoc de l'ECA et du service cantonal de la protection de la jeunesse.

Au printemps 2003, après l'inspection annuelle de 2002, l'ECA exigeait la réalisation de nouveaux équipements de sécurité afin de rendre parfaitement conforme l'exploitation du pavillon et de répondre aux normes maintenant exigées.

Les travaux à faire concernent essentiellement la construction en façade d'un escalier métallique de secours et la mise en place dans l'espace cuisine d'éléments divers de protection contre le feu et d'un équipement sécurisé en bonne et due forme (cuisinière, four, lave-vaisselle).

Le coût total de cette mise en conformité est estimé à fr. 40'000.-, soit :

Escalier métallique avec passerelle	fr.	16'900.-
Travaux de menuiserie	fr.	5'000.-
Maçonnerie	fr.	2'000.-
Aménagement de la cuisine	fr.	15'000.-
Divers et imprévus	fr.	1'100.-

En qualité de service-gérant du domaine du Chalet-de-la-Ville, il incombe à FoDoVi de prendre à sa charge ces travaux qui ne pouvaient être prévus au moment de l'élaboration du budget 2003, et qui ne peuvent être reportés à plus tard sans avoir pour conséquence la fermeture du dortoir en attente de leur réalisation.

330 Service immobilier

3302 Immeubles du patrimoine administratif

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.314 Entretien des biens immobiliers	fr. 1'310'000.-	fr. --	fr. 45'000.-

Opéra, av. du Théâtre 12 – (Fosse d'orchestre – installation de levage)

La fosse d'orchestre est constituée de trois plateaux, chacun muni d'un système de levage permettant, selon les spectacles, de moduler la position de l'orchestre. L'installation date d'une quinzaine d'années, bien qu'entretenu régulièrement, d'importants problèmes de fonctionnement sont survenus.

1.	Remise en état d'urgence du système de levage	fr.	5'700.-
2.	Réparation des listes de sécurité sur la plate-forme de la fosse et remise en état de galets sur les ciseaux	fr.	22'500.-
3.	Remplacement de deux vis sur les ciseaux	fr.	17'000.-

Les interventions 1 et 2 ont déjà été réalisées pour la bonne marche des spectacles. Les travaux 3 devront l'être dans les plus brefs délais, la fosse étant actuellement bloquée en position basse.

Le montant de ces opérations est estimé (sur devis d'entreprises) à fr. 45'200.-

3303 Administration de la direction et commission immobilière

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3303.301 Traitements	fr. 354'000.-	fr. 3'000.-	fr. 24'300.-
3303.303 Cotisations aux assurances sociales	fr. 22'200.-	fr. 200.-	fr. 1'600.-
3303.304 Cotisations à la caisse de pensions	fr. 46'000.-	fr. 300.-	fr. 1'800.-

L'assistante du conseiller municipal bénéficiera d'un congé maternité de quatre mois à compter, selon toutes probabilités, du début du mois de juillet 2003. Elle a dû cesser son activité dès le 12 mai.

Les spécificités du poste (gestion du courrier et de l'agenda du conseiller municipal, des dossiers de la Municipalité, de toutes les tâches ponctuelles liés au secrétariat du conseiller municipal) nécessitent un remplacement lors d'une absence de longue durée afin de garantir la continuité et la bonne marche de la direction. Ce remplacement sera partiellement assuré par la secrétaire du chef du service immobilier. Afin de soutenir cette dernière et de garantir un suivi des tâches administratives, il convient de procéder de suite à l'engagement temporaire et aux taux d'activité de 60 % d'un(e) collaborateur(trice) pour une durée d'environ six mois.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 4'156'700.-	fr. 33'900.-	fr. 66'000.-

Musée historique : fr. 41'000.-

Remplacement durant neuf mois de la secrétaire-téléphoniste pour maladie de longue durée (droit au traitement prévu jusqu'à fin septembre 2003).

Collection de l'art brut : fr. 25'000.-

La collection de l'art brut a reçu divers dons pour un montant de fr. 80'900.- destinés à la préparation des expositions "Louis Soutter et la musique" et "Podestà". Sur cette somme, un montant de fr. 25'000.- est destiné à supporter l'engagement intérimaire d'une conservatrice-assistante et d'une attachée de presse pour la préparation de l'exposition "Louis Soutter".

Le montant de fr. 25'000.- est entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 435'000.-	fr. -.-	fr. 15'000.-

La Collection de l'art brut a reçu divers dons pour un montant de fr. 80'900.- destinés à la préparation des expositions "Louis Soutter et la musique" et "Podestà". Sur cette somme, un montant de fr. 15'000.- est destiné à payer divers travaux d'impression.

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 170'000.-	fr. -.-	fr. 14'000.-

Mu.dac : fr. 11'000.-

Le Mu.dac a reçu divers dons pour un montant de fr. 62'750.- destinés à la préparation des expositions 2003 et plus particulièrement pour l'exposition "Mali, photographies et textiles contemporains". Sur cette somme un montant de fr. 11'000.- est destiné à l'achat de matériel divers.

Collection de l'art brut : fr. 3'000.-

La Collection de l'art brut a reçu divers dons pour un montant de fr. 80'900.- destinés à la préparation des expositions "Louis Soutter et la musique" et "Podestà". Sur cette somme, un montant de fr. 3'000.- est destiné à l'achat de matériel divers.

Ces deux montants sont entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 270'000.-	fr. -.-	fr. 15'000.-

Le Mu.dac a reçu divers dons pour un montant de fr. 62'750.- destinés à la préparation des expositions 2003 et plus particulièrement pour l'exposition "Mali, photographies et textiles contemporains". Sur cette somme un montant de fr. 15'000.- est destiné à payer divers mandats pour la préparation des expositions.

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 385'000.-	fr. 35'000.-	fr. 71'000.-

Collection de l'art brut : fr. 37'000.-

La Collection de l'art brut a reçu divers dons pour un montant de fr. 80'900.- destinés à la préparation des expositions "Louis Soutter et la musique" et "Podestà". Sur cette somme, un montant de fr. 37'000.- est destiné à payer des frais de préparation d'expositions tels que transports et dédouanement des œuvres, animations, photographies.

Mu.dac : fr. 34'000.-

Le Mu.dac a reçu divers dons pour un montant de fr. 62'750.- destinés à la préparation des expositions 2003 et plus particulièrement pour l'exposition "Mali, photographies et textiles contemporains". Sur cette somme un montant de fr. 34'000.- est destiné à payer divers frais de préparation d'expositions.

Ces deux montants sont entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		TOTAL PAR NATURE
		4200 Service des routes et voiries	4603 Traitement des eaux usées	
315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	70'000	50'000	120'000
TOTAL TRAVAUX		70'000	50'000	120'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				
Page du préavis		page 15	page 16	

4200 Service des routes et voirie

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4200.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'010'000.-	fr. -.-	fr. 70'000.-

L'installation de distribution des carburants date de 1991, année de construction des ateliers et magasins de la Ville. Elle fait office de station-service (30'000 litres/mois) sept jours sur sept, de jour comme de nuit, pour nos véhicules mais également pour ceux du service d'assainissement, du groupe sanitaire, et occasionnellement pour ceux du corps de police.

Initialement planifié en 2002, le remplacement des colonnes de distribution a été repoussé pour des raisons budgétaires. Ces deux dernières années, l'état d'usure de cette installation a nécessité la mise hors service de plusieurs colonnes pour permettre leur réparation et maintenir l'installation de distribution de carburants dans un état de fonctionnement satisfaisant.

Aujourd'hui, face à la vétusté des colonnes de distribution, et pour éviter de devoir multiplier des interventions onéreuses sur une installation qui n'est plus conforme à la législation et aux technologies actuelles, il convient de les remplacer dans les plus brefs délais.

460 Service d'assainissement*4603 Traitement des eaux usées*

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4603.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 128'000.-	fr. -.-	fr. 50'000.-

D'importants travaux ont dû être entrepris sur les pourvoyeurs des fours afin de mettre en conformité l'installation. Toutefois, les dépenses ainsi engagées devraient être partiellement compensées par des économies sur l'achat de marchandises (compte 4603.313).

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5600 Loisirs et jeunesse	5601 Accueil d'enfants	5602 Institutions d'éducation	
CH. PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		27'200		27'200
	314	Entretien des biens immobiliers	61'000		9'400	70'400
	318	Autres prestations de tiers			300'000	300'000
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		61'000	27'200	300'000	9'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					8'100	8'100
Page du préavis		page 17	page 18	page 18	page 19	

500 Secrétariat général

5002 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 400'000.-	fr. --	fr. 61'000.-

Temple de St-Matthieu

Réalisé en forme d'arc de cercle, ce temple dispose d'un éclairage zénithal composé de 18 puits de lumière, qui sont disposés sur le pourtour de la construction.

Des infiltrations d'eau ont été observées depuis plus d'une année sur ces fenêtres. Elles ont provoqué des dommages divers, tant aux parties boisées qu'aux structures de béton ou aux installations électriques. Elles présentent également un danger pour l'orgue, qui est situé en contrebas, et dont la taille et la conception interdisent évidemment de le déplacer.

Il sera nécessaire de procéder au remplacement de ces fenêtres, des garnitures de cuivre qui bordent chaque caisson (en tout ou partie, leur état ne pouvant être déterminé que lors du démontage), et de l'installation électrique. Les pièces nouvelles devront être peintes, et les coulures nettoyées par hydro-gommages. Ces travaux devront impérativement être entrepris avant l'hiver.

Le montant de la réfection (prévoyant le remplacement de toutes les garnitures, et donc susceptible d'une moins-value) a été devisé à fr. 61'000.-, ainsi répartis :

Vitrier	remplacement des vitrages	fr. 13'000.-
Menuisier	remplacement des panneaux de fermeture	fr. 15'000.-
Ferblantier	remplacement des garnitures (totalement ou partiellement)	fr. 18'000.-
Electricien	remplacement de 18 armatures et 2 spots	fr. 5'500.-
Peintre	peinture des panneaux, nettoyage des couloirs par sablage	fr. 3'500.-
Echafaudages	pour la pose d'une partie des vitrages (10 s/18) et de la peinture du chœur	<u>fr. 6'000.-</u>
Total		fr. 61'000.-

La somme à disposition au budget pour de telles interventions ne permet pas de financer ces travaux, qui représentent le 35,88 % du montant alloué à cette fin.

560 Service de la jeunesse et des loisirs

5600 Loisirs et jeunesse

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5600.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 70'000.-	fr. -.-	fr. 27'200.-

Dans sa séance du 14 février 2002, la Municipalité décidait d'augmenter le plan des postes du centre administratif du service de la jeunesse et des loisirs. La mise à disposition de ces nouveaux postes était subordonnée à l'attribution de nouveaux locaux.

Le 19 décembre 2002 la Municipalité autorisait la création d'un nouveau service de la petite enfance. Elle désignait M. Jean-Claude Seiler chef de ce nouveau service, et ultérieurement Mme Brigitte Guidollet cheffe du service de la jeunesse et des loisirs, qui prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2003.

Il s'agit d'équiper les quatre postes de travail correspondants. Les dépenses à consentir pour l'achat de mobilier standard se répartissent comme suit :

4 postes de travail à fr. 3'500.-, soit	fr. 14'000.-
4 dotations en mobilier périphérique à fr. 1'300.-, soit	fr. 5'200.-
Mobilier pour une salle de réunion créée grâce au réaménagement des locaux	<u>fr. 8'000.-</u>
Total	fr. 27'200.-

5601 Accueil d'enfants

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5601.318 Autres prestations de tiers	fr. 17'500'000.-	fr. 248'800.-	fr. 300'000.-

Centre de vie infantine Zig Zag Zoug de la fondation Crèche de Lausanne

Rappel.

Le 25 mai 2000, la Municipalité prenait l'engagement de principe de reconnaître la future "Crèche 2" en tant qu'institution devant bénéficier du subventionnement fondé sur le prix de journée, prévu par les conclusions du rapport-préavis 192 bis, impliquant une nouvelle charge annuelle de fonctionnement de l'ordre de fr. 980'000.- pour 55 places, à partir du budget 2002. L'avant-projet a été modifié, et c'est un

centre de vie infantine de 68 places qui a pu être ouvert le 1^{er} février 2003.

Financement

La fondation La Crèche de Lausanne a investi fr. 6'500'000.- pour l'acquisition de deux immeubles à l'avenue de Bonne-Espérance 22-24 et la création d'une garderie au rez-de-chaussée de ces bâtiments. La réalisation de la garderie a coûté fr. 2'400'000.-.

Le plan financier, pour assurer le fonctionnement de cette crèche, prévoyait une aide au démarrage du canton de Vaud qui devait couvrir les charges en 2002 et 2003, conformément aux décisions prises par le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) en 1999. En effet, le fonds spécial de démarrage a été créé pour permettre aux communes de planifier un soutien financier sûr, deux ans après l'ouverture, en couvrant les charges de la nouvelle garderie.

Dans ce contexte, le service de la jeunesse et des loisirs garantissait à la fondation La Crèche de Lausanne le financement de ce CVE à partir du budget 2004 à hauteur de fr. 1'300'000.-, tout en stipulant que les charges 2002 et 2003 devaient être couvertes par l'aide au démarrage cantonale. En 2003, le Canton a modifié le règlement du Fonds d'aide au démarrage. Le nouveau règlement ne prévoit plus qu'une aide fixe et unique de fr. 5'000.- par nouvelle place créée en nurserie-garderie et fr. 3'000.- par place en UAPE.

Des négociations ont été entamées avec le Canton pour trouver une solution acceptable pour couvrir l'excédent de charges supplémentaires provoqué par l'application du nouveau règlement.

Entre-temps, la Confédération mettait en place un dispositif d'incitation financière à la création de places d'accueil extra-familial qui est opérationnel depuis le 1^{er} février 2003. La Fondation a bien entendu déposé une demande formelle. Une réponse positive de l'OFAS lui est parvenue.

Situation actuelle

A partir des résultats intermédiaires au 31 juillet 2003, une projection montre un déficit de fr. 1'160'000.-, après déduction des recettes des parents, pour l'entier de l'année 2003. La situation, pour couvrir ce déficit, se présente comme suit :

Confédération (incitation financière)	fr.	290'000.-
Canton (aide au démarrage)	fr.	290'000.-
Part supplémentaire du Canton (en négociation)	fr.	<u>150'000.-</u>
Total :	fr.	730'000.-

Il manque donc fr. 430'000.-

Le présent crédit supplémentaire permet d'octroyer la somme de fr. 300'000.- à la fondation de la Crèche de Lausanne afin de couvrir partiellement le déficit prévisionnel. Les comptes 2003 seront corrigés au début de l'année prochaine selon les résultats.

5602 Institutions d'éducation

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5602.314 Entretien des biens immobiliers	fr. 80'000.-	fr. -.-	fr. 9'400.-

Au mois de juin 2003, au centre pour adolescents de Valmont, un incendie a été causé accidentellement par un pensionnaire dans sa chambre. Les travaux de remise en état s'élèvent à fr. 9'400.-.

Cette dépense sera partiellement compensée par le versement de fr. 8'100.- de l'ECA qui sera enregistré sur la rubrique 5602.436 "dédommagements de tiers".

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICE		
		6402	TOTAL	
		Office régional de placement	PAR	
			NATURE	
CH. PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau	13'000	13'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	40'800	40'800
TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		53'800	53'800	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>53'800</i>	<i>53'800</i>	
Page du préavis		page 20		

640 Service social et du travail

6402 Office régional de placement

Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
--------	---	---------------

6402.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 45'000.-	fr. -.-	fr. 13'000.-
----------	-----------------------------------	--------------	---------	---------------------

Le chiffre du budget 2003 a été établi début 2002 avec, à l'époque, 4'360 demandeurs d'emploi en tablant sur une tendance stable. A fin août, le chiffre des demandeurs d'emploi se monte à 5'738, ce qui représente une différence de plus de 31 %, d'où une répercussion inévitable sur le nombre de collaborateurs et donc sur la consommation de fournitures de bureau

D'autre part, le SECO a imposé une nouvelle procédure de contrôle des recherches d'emploi effectuées par les demandeurs d'emploi qui implique un échange de courrier important, générant à son tour une consommation accrue de papier et d'enveloppes.

De plus, des factures 2002 parvenues hors délai pour le bouclage ont été comptabilisées en 2003.

Un crédit supplémentaire de fr. 13'000.- est donc demandé.

Cette dépense sera intégralement compensée par une recette équivalente dans le cadre de la subvention du SECO (rubrique 6402.450).

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6402.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 128'400.-	fr. -.-	fr. 40'800.-

Suite à l'augmentation du chômage, il a été nécessaire d'engager de nouveaux collaborateurs à l'Office régional de placement (ORP). Il s'agit donc d'équiper 11 postes de travail.

En calculant au plus juste et après avoir négocié avec un fournisseur et obtenu un rabais de 38 %, l'ensemble du mobilier pour les 11 postes de travail ascende à fr. 40'821.40.

Ce crédit supplémentaire sera entièrement remboursé par une recette équivalente provenant de la Confédération (rubrique 6402.450).

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICE	
		7600	TOTAL PAR NATURE
		Service de l'électricité	
319	Impôts, taxes et frais divers	127'000	127'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		127'000	127'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			
Page du préavis		page 22	

76 Service de l'électricité

7600 Frais communs

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
7600.319 Impôts, taxes et frais divers	fr. 350'400.-	fr. -.-	fr. 127'000.-

Suite au contrôle effectué par l'Administration fédérale des contributions, division principale de la taxe sur la valeur ajoutée, le montant de TVA (intérêts moratoires inclus) à rétrocéder à Berne pour les années 1997 à 2002 (6 ans) s'élève à fr. 207'741.-.

De ce montant, la somme de fr. 81'418.50 a été refacturée à la clientèle des Services industriels (s'agissant de prestations de loyers initialement considérées comme exonérées, cependant interprétées par les contrôleurs comme prestations soumises à l'impôt car complémentaires à la prestation principale qu'est la vente d'électricité), ce qui porte le total à charge des SIL à fr. 126'322.50.

Cette reprise fiscale provient pour l'essentiel (environ fr. 98'000.-) de prestations fournies gratuitement à des organisateurs de manifestations (ex. Fête à Lausanne, Athlétissima, Schubertiades, décorations de Noël, etc.).

Ce complément d'impôt équivaut à 0.15 % du total de la TVA payée à Berne ou moins de 0.04 % du chiffre d'affaires réalisé durant ces six années.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****110 Secrétariat municipal**

		Autorisation d'achat	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
110.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 44'000.-	fr. -.-	fr. 34'000.-

Depuis 1982, date de la constitution d'une Commission des archives filmiques, les archives de la Ville (AVL) se chargent de la conservation et de la mise en valeur des documents filmiques concernant Lausanne, provenant de diverses sources (administration, privés, Télévision de la région lausannoise). Un certain nombre de films sont en outre directement réalisés dans le cadre communal par les moyens propres de la Commission.

Jusqu'à présent, l'essentiel des films en cause ont été réalisés sur pellicule inversible 16 mm. Cette situation présente de nombreux inconvénients (indépendamment du fait que la caméra à disposition se trouve en fin de vie), le support film étant moins flexible que le support vidéo et engendrant des coûts élevés, voire prohibitifs dans la mesure où le tournage sur pellicule inversible (qui réduisait les frais de laboratoire par rapport à un tournage sur négatif) n'est plus possible, ladite pellicule n'étant plus fabriquée ; la maintenance du matériel est au surplus coûteuse.

Dans la perspective des importants chantiers ouverts ou allant s'ouvrir à Lausanne (usine TRIDEL, métro M2), le concours de la Commission des archives filmiques a été sollicité, afin d'assurer les prises de vues qui documenteront les principales étapes des travaux. La Municipalité a dès lors admis, pour que ce travail soit réalisé dans les meilleures conditions, l'acquisition d'une caméra numérique, qui n'avait pas été prévue aux autorisations d'achats pour 2003.

Le coût de cette caméra, tous accessoires compris, s'élèvera à fr. 34'036.-, selon le devis suivant :

- caméra digitale professionnelle	fr. 19'550.00
- objectif grand angle (nécessaire pour les tournages en milieu urbain vu l'absence de recul)	fr. 9'010.00
- batterie lithium (trois unités)	fr. 2'205.90
- chargeur pour batteries	<u>fr. 866.15</u>
total HT	fr. 31'632.05
TVA 7.6%	<u>fr. 2'404.05</u>
Total TTC	<u><u>fr. 34'036.10</u></u>

Les prestations fournies en faveur des constructeurs de TRIDEL et du métro M2 rapporteront, au cours des prochains exercices comptables, des recettes évaluées à un total de fr. 21'000.-.

2. SECURITE PUBLIQUE

250 Service de secours et d'incendie

		Autorisation d'achat	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 501'000.-	fr. -.-	fr. 380'000.-

Le véhicule pionnier léger Losa 45, de marque Mowag et immatriculé VD 8 419, a été mis en service en mars 1988.

Comptant plus de 15 ans de service, durant lesquels il a été engagé plus de 1'000 fois dans le cadre d'interventions liées au sauvetage de personnes (désincarcérations), ce véhicule marque un état de vétusté avancé. En effet, avec plus de 125'965 km parcourus, dont la moitié effectués en alarme, avec plein déploiement de la puissance du moteur, ainsi que près de 2'350 heures de moteur à régime stabilisé pour l'entraînement des différents agrégats électrohydrauliques, cet engin accuse un taux d'usure correspondant à un véhicule qui aurait parcouru plus de 260'000 km.

Il s'ensuit que, malgré un entretien très suivi, les avaries se multiplient et que, vu son âge, les pièces de rechange ne peuvent, lorsqu'elles sont encore disponibles, être obtenues qu'avec des délais de plusieurs semaines. Ce véhicule se trouve donc souvent arrêté et partiellement démonté à l'atelier mécanique du service du feu.

Vu ce qui précède et s'agissant d'un véhicule d'intervention d'urgence, il apparaît indispensable de le remplacer à bref délai. L'octroi d'un crédit supplémentaire, d'un montant de fr. 380'000.-, qui se décompose comme il suit :

- 1 véhicule châssis / cabine	fr. 190'000.-
- superstructure, équipement du véhicule, agencement, équipement électrique, équipement prioritaire, peinture	fr. 185'000.-
- enregistreur de fin de parcours	fr. 3'200.-
- chaînes à neige Trak, expertise, etc.	fr. <u>1'800.-</u>
	fr. 380'000.-

s'avère donc nécessaire.

Cela étant, il convient de relever que plus de 70 fois par année, le véhicule en cause est engagé dans des missions de sauvetage de personnes, qui font toutes l'objet d'une facturation (incluant un forfait, par intervention, de fr. 450.- pour l'amortissement du véhicule et du matériel). De plus, dit véhicule fait partie des engins pris en compte dans le cadre des subventions versées par l'Office fédéral des routes, via l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA), aux centres de renfort appelés à intervenir sur les autoroutes. La participation financière de la Confédération, devrait, selon correspondance y relative de l'ECA du 15 septembre 2003, s'élever à un peu plus de fr. 200'000.-.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

5500 Service dentaire

		Autorisation d'achat	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
550.1462.3	Véhicules, machines et matériel	fr. 77'000.-	fr. -.-	fr. 42'000.-

L'unit (ensemble fauteuil, éclairage et accessoires) de l'orthodontiste du cabinet bleu du Groupe dentaire de Montbenon est tombé en panne à la mi-décembre 2002.

Mandaté pour remédier à cette avarie, le fournisseur, Kaladent SA, n'a pu procéder qu'à une réparation de fortune car il n'est plus possible d'obtenir de pièces détachées pour cette installation vieille de plus de quinze ans. Le fauteuil a donc été bloqué en position médiane, pour assurer la sécurité des patients, mais cette situation n'est ni rationnelle ni confortable tant pour eux que pour l'orthodontiste. De plus, et la maison Kaladent SA l'a confirmé par écrit, aucune garantie ne peut être donnée que cette réparation évitera une nouvelle panne, peut-être définitive et à très court terme.

Le renouvellement de cet unit avait été prévu lors de l'élaboration du budget 2003.

Le prix du remplacement d'un tel unit pour le cabinet bleu (orthodontie) s'élève à fr. 42'000.-. Ce montant comprend la fourniture et la mise en place de la nouvelle installation, et l'évacuation de l'ancien matériel.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

		Autorisation d'achat	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
620.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 47'000.-	fr. -.-	fr. 33'000.-

Les appareils de mesure de la pollution atmosphérique sont en service permanent et, par conséquent, très sollicités. Il n'est pas procédé à un remplacement systématique après amortissement comptable, une maintenance correcte permettant d'utiliser ces appareils pendant une bonne dizaine d'années.

L'analyseur des oxydes d'azote (NO/Nox Thermoelectron TECO 42), en service continu depuis 1991, vient de subir une panne majeure et le devis de réparation se monte à près de fr. 8'000.-. Compte tenu de l'âge (12 ans) et de l'usure de cet analyseur, la fiabilité d'une réparation serait douteuse. Par ailleurs, des progrès techniques importants ont été réalisés dans les appareils de mesure depuis les années 1990. En conséquence, il est proposé de ne pas le réparer mais de procéder à son remplacement.

Afin de garantir la continuité des investigations, il est sollicité l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 33'000.- destiné au remplacement de cet analyseur des oxydes d'azote.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2003/58 de la Municipalité, du 6 novembre 2003;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2003, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>fr.</i>	<i>Dont en recettes fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	1'701'700.-	201'900.-
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	489'000.-	.-
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	.-	.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 2003

Déficit prévu au budget de 2003		32'206'000.-
Nouveaux crédits votés	13'131'400.-	
Moins recettes	<u>-1'794'500.-</u>	11'336'900.-
Nouveaux crédits demandés		198'500.-
Présent crédit	1'701'700.-	
Moins recettes	<u>-201'900.-</u>	<u>1'499'800.-</u>
Déficit total présumé		<u><u>45'241'200.-</u></u>